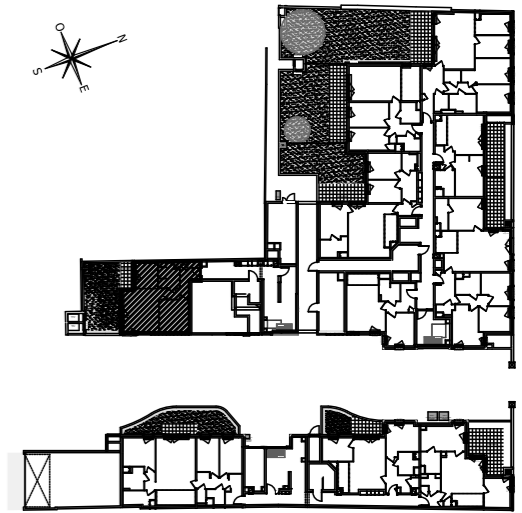


Nota 1 Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. Si ils figurent sur le plans, le nombre et les dimensions des convecteurs sont indicative et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conforme au décret du 23 Mars 1997. (Art 4.1)

Nota 2 Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Seuls les ajouts d'équipement peuvent être pris en compte jusqu'au démarrage des travaux.

Nota 3 Les hauteurs des seuils des portes fenêtres sont comprises entre 0 et 50 cm.

Nota 4 Les plans électriques seront fournis ultérieurement.



Pièce	Surface habitable
ENTREE	7,9
SEJOUR	19,7
CUISINE	7,1
SALLE D'EAU	6,0
CHAMBRE	12,0
TOTAL HABITABLE	52,7 m²
JARDIN	23,5
TERRASSE 1	3,8
TERRASSE 2	7,2
TOTAL EXTERIEUR	34,5 m²
TOTAL PRIVATIF	87,2 m²

TABLEAU DES EQUIPEMENTS

	Tableau électrique		Faux plafonds / soffites
	Plafonnier		Poutre
	Applique		Caniveau
	Applique extérieur	ML	Machine à laver
	Prise TV	CUI	Cuisson
	Prise RJ45	Ref	Réfrigérateur
	Prise étanche	F	Fenêtre
	Radiateur	PF	Porte - fenêtre
	Sèche serviette	VR	Volet roulant
VB	Ventilation basse	GC	Garde-corps
CG	Congélateur	PL	Placard